



Droit du travail quand on est en maladie

Par **wantia**, le **14/10/2013 à 16:40**

bonjour,rnrnde puis le 30 septembre je suis en maladie et sous traitement, j'ai fait un burn out je suis officiellement responsable d'agence mais sur mon bulletin de salaire je suis chef d'équipe niveau 3. le 1 octobre on m'a demandé de remettre clefs du bureau+ vehicule+ téléphone de fonction c'est mon mari qui s'est chargé de remettre tout ceci car moi incapacité de sortir. ma chef d'équipe m'a dit qu'ils ont emporté l'ordinateur. c'est simple je ne veux plus y retourner cela m'a encore plus enfoncé dans la dépression

Par **moisse**, le **14/10/2013 à 16:59**

Bonjour,rnrnLes droits à récupération de l'employeur dans le cadre d'un arrêt maladie ou d'un préavis qu'il soit de licenciement ou de démission:rnrnOrdinateur (au bureau): OUIrnrnOrdinateur portable à la maison si contractuel : NONrnrnVoiture de fonction contractuelle : NONrnrnTéléphone de fonction contractuel : NONrnrnIl faut donc différencier ce qui apparaît être de fonction et qui doit donner lieu au calcul d'un avantage en nature, et de ce qui est alloué par l'employeur pour le service.rnrnJe ne puis vous indiquer quoique ce soit sur le plan médical, mais le burn out s'accompagne souvent d'heures supplémentaires non payées, parfois de harcèlement...rnrnSi vous ne voulez pas retourner dans cette entreprise, * vous pouvez toujours suggérer avec ces arguments (HS et/ou harcèlement) l'établissement d'une rupture conventionnelle.rnrn* vous pouvez aussi et en parallèle, avec l'aide de votre médecin traitant revendiquer auprès de votre CPAM une requalification de la maladie en accident du travail.rnrnLes autres actions possibles (prise d'acte ou résiliation judiciaire) ne semblent pas de mise selon votre exposé.

Par **wantia**, le **14/10/2013 à 17:08**

merci pour votre réponse mais je ne compte pas démissionner à moins qu'ils sont en train de me débarquer?? que dois je faire j'aime travailler c'est mon équilibre c'est la première fois que je suis en arrêt je n'ai jamais voulu je me suis vu travaillé avec de grosses fatigues. je ne sais pas quoi faire ou plus faire

Par **wantia**, le **14/10/2013 à 17:10**

mon arrêt va du 30 au 31 octobre

Par **moisse**, le **14/10/2013 à 17:20**

Bonjour,
Personne n'a évoqué une démission, mais si vous ne voulez pas y retourner il va bien falloir faire quelque chose.
Hors la démission, ne restent que:
* le licenciement, mais ce n'est pas de votre ressort tant dans l'action que dans la motivation
* la rupture conventionnelle à suggérer à l'employeur
* la résiliation judiciaire du contrat aux torts de l'employeur mais vous serez entretemps obligée de retourner au travail durant les délais d'instance (1 à 2 ans)
* la prise d'acte du non respect de l'employeur d'une ou plusieurs obligations essentielles.
C'est comme une démission qu'on demande aux juges (ici le conseil des prudhommes) de requalifier en licenciement sans cause réelle et sérieuse.
A manier avec précautions, il faut pouvoir tout prouver, et que ces manquements sont essentiels et ne permettent pas la poursuite de relations contractuelles normales.
Et rien ne vous empêche d'ors et déjà de demander à la CPAM de qualifier l'arrêt comme accident du travail, la pathologie étant liée aux conditions de travail.

Par **wantia**, le **14/10/2013 à 18:16**

merci j'ai vraiment besoin d'une aide que dois je faire concrètement le 31 fin de mon arret si je ne termine pas chez les dingues.

Par **moisse**, le **14/10/2013 à 18:31**

Impossible de vous répondre, je vous ai exposé les choix qui sont soumis à votre seule décision.
Sauf que vous pouvez déjà revendiquer auprès de la CPAM la requalification de l'arrêt maladie en accident du travail.
Cela ne coute rien et n'engage pas un climat de tension avec l'employeur, suffit de lui dire que c'est mieux pour vos remboursements de sécurité sociale.

Par **wantia**, le **14/10/2013** à **18:51**

merci moisse vous savez ça vous tombe dessus du jour au lendemain vous amassez depuis des années vous vous dites demain ça ira mieux puis doucement insidieusement on remet votre travail en cause alors que vous continuez à faire du commercial sans commission tout est bénéfique du relationnel des devis enfin j'en passe et des meilleurs tout ça pour zéro reconnaissance zéro prime 11;87 taux horaire 300 euros rajouté en bas de la fiche de paie on me dit pour pas payer les impôts sur revenus je suis seul avec 3 enfants à charges société créée en 2011 avec ca 380000 euros et 25500 de bénéf. je m'en veux je veux mourir

Par **moisse**, le **14/10/2013** à **19:27**

Vous n'êtes pas seule, vous avez 3 enfants, un mari (ou ex peut-être) si j'ai bien lu, et une cible "TARGET" votre employeur qui se comporte comme un voyou ou tout au moins est peu respectueux de son personnel.
Alors on reprend et on se force un peu.
D'abord direction le médecin traitant pour une aide à la revendication auprès de la CPAM en vue de requalifier l'arrêt maladie en accident du travail.
Ensuite, faire prolonger en temps utile votre arrêt, pour souffler un peu.
Enfin se mettre en tête que cet emploi n'est plus pour vous, et il faut donc convaincre l'employeur d'établir une rupture conventionnelle en stipulant qu'il a tout à y gagner.
Il va d'abord vous dire : les portes ne sont pas en briques, si vous voulez partir, vous pouvez démissionner.
Moyennant quoi vous allez lui expliquer revendiquer la régularisation des fameux 300 euros par réintégration dans le salaire brut sur les 3 dernières années.
Puis lui expliquer que comme vous vous en moquez de son boulot et de son comportement, vous irez travailler en chaussures de plomb, à reculons comme on dit, et qu'il faudra bien qu'il fasse quelque chose.

Par **wantia**, le **14/10/2013** à **19:36**

merci merci j'en pleure de votre réponse merci je craque merci merci si vous saviez que c'est moi qui suit la clef des 380 000 euros j'aimerais et j'ai envie de tout raconté

Par **wantia**, le **14/10/2013** à **20:20**

au départ un gérant de grenoble m'a approché pour me dire qu'il faut sauver mon emploi et celui de mes collègues mais derrière tout ça il y avait notre ancien patron qui avait vendu sous redressement judiciaire donc j'ai récupéré tout les chantiers pour sauver nos emplois donc la société a été créée avec le ca d'une entreprise en redressement judiciaire et rachetée par une autre société qui s'est retrouvé sans ça au bout de 5 mois car la société a été créée en mars 2011. finalement j'ai vu la queue du loup en 2012 un gérant qui signé un ancien patron avec sa soeur qui dirige il fallait que je tiens l'entreprise 3 ans pour qu'ils puissent la revendre entre temps un quatrième laron au mois de janvier sorti de prison car il a escroqué l'état de grenoble allez voir escroquerie sur grenoble il s'agit d'une histoire de 470 000 euros sur une

histoire de foncier je veux vite me sauver ils m'ont pousser à bout car j'étais gênante très gênante trop genante voila je me sens mieux

Par **wantia**, le **15/10/2013** à **00:23**

apparemment moisse tu ne sais plus quoi me répondre je ne suis qu'une prolétaire aide moi stp

Par **moisse**, le **15/10/2013** à **07:21**

Il y a un exposé mais pas de question.